



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2360

Attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 1 000 000 d'euros à la SCI la CinéSauvage en 2023 – Approbation de la convention financière correspondante, lancement de l'opération « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSauvage) » n°09SECINE et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2360 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 1 000 000 D'EUROS A LA SCI LA CINESAUVAGE EN 2023 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE, LANCEMENT DE L'OPERATION « CINEFABRIQUE - SUBVENTION (SCI LA CINESAUVAGE) » N°09SECINE ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2021-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « CinéFabrique – Subvention d'investissement ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Aménagements culturels 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00005.

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, est subventionnée conjointement par L'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et depuis 2021 par la Ville de Lyon. Une attribution de subvention de fonctionnement à l'école d'un montant de 100 000 € en 2023 est soumise à ce même Conseil municipal.

La CinéFabrique est installée dans le quartier de la Sauvagère dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, dans les locaux d'un ancien lycée technique dont les bâtiments datant des années 70, ne répondent plus aux normes actuelles de l'enseignement, ni aux besoins d'un établissement supérieur du cinéma, avec les enjeux actuels de sobriété énergétique et de développement durable. La SCI CinéSauvage qui gère le projet de travaux de la CinéFabrique a confié une double mission au groupement Vurpas Architectes/Strem fluides/Adis Structure :

- Une mission de maîtrise d'œuvre pour répondre à des besoins pédagogiques «urgents» : une grande salle de projection et 2 plateaux de tournage à l'emplacement des anciens ateliers, un foyer d'hébergement pour les étudiants, les intervenants extérieurs, des salles de travail dans l'ancienne maison Sabran attenante aujourd'hui désaffectée ;
- Une mission de réflexion et d'accompagnement à la définition sur le long terme d'un environnement conforme aux orientations pédagogiques de l'école, aux attentes actuelles des élèves et des équipes, aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le budget total du projet est estimé à cette date à 20 M€ à l'horizon 2026. Les quatre financeurs publics de l'école participent au financement. En complément, la SCI CinéSauvage prévoit un emprunt d' 1,8 M€ La première phase, étude et création de boxes pour les étudiants, s'est déroulée en 2022. Elle a été financée par la Métropole de Lyon à hauteur d' 1 M€

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de Lyon a inscrit une subvention d'investissement d'1 M€ dans la PPI 2021-2026, ce qui correspond à 5% du total des travaux.

La Ville de Lyon contribuera, ainsi, à financer, en 2023, les travaux de rénovation de la Maison Sabran, ainsi que la création de salles de projection, d'un plateau de tournage et d'un nouvel espace de restauration, sur un montant prévisible de dépenses, en 2023, de 4,752 M€

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt culturel et pédagogique que représentent les activités de cette association, je vous propose d'attribuer, à la SCI CinéSauvage, une enveloppe de subvention d'investissement d'un montant total d'1 M€ en 2023.

L'octroi de cette subvention pluriannuelle d'investissement, financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements culturels 2021-2026 », programme 00005, implique la signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et la SCI CinéSauvage.

Vu les délibérations n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'1 M€ est allouée à la SCI CinéSauvage pour :
  - la rénovation et la transformation des espaces de la Maison Sabran ;
  - la création de plateaux de tournage et une salle de projection.
- 2- Le lancement de l'opération n°09SECINE « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSauvage) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements culturels 2021-2026 » n°2021-1, programme n°00005.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2021-1, opération n°09SECINE, et sera imputée sur l'article 204, fonction 311, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir : 1 000 000 € en 2023.
- 4- Le projet de convention financière établie entre la Ville de Lyon et la SCI CinéSauvage est approuvé.

5- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET